



Agri Invest - Investissements Biosécurité  
Programmation 2023-2027 - Appel à projets n°3



Catégories	Investissements éligibles	Commentaire	Plafonds de dépenses éligibles
1- Stockage	Protection des stockages de litière ou d'aliment	Bâtiment non éligible. Seuls sont éligibles : Boisseaux de stockage, bardage de hangar, pose de filets... dans un objectif de biosécurité.	/
	Réfrigération et bac d'équarrissage	Enceintes réfrigérées ou sous froid négatif pour stockage des cadavres, bac d'équarrissage y compris aménagement d'aire bétonnée, point d'eau et conteneurs réfrigérés neufs.	/
	Système interne de paillage du bâtiment	Remorque et système interne spécifiques au paillage : rail intérieur, tuyaux, gaines...	/
2- Alimentation, abreuvement, qualité de l'air	Matériels de traitement de l'eau de boisson	Equipements de filtration, chloration, déferrisation, démanganisation, acidification, neutralisation, dénitrification, adoucissement, échange ionique, passage aux ultra-violets.	/
	Nettoyage automatisé des circuits d'eau de boisson		/
	Stockage d'aliment pour bâtiment mobile	Acquisition de silos de stockage d'aliment pour bâtiment mobile d'élevage en plein air.	/
	Systèmes d'alimentation et d'abreuvement en extérieur protégés de la faune sauvage.		/
3- Lutte directe contre la faune sauvage	Équipements de filtration de l'air entrant	Volailles reproductrices	/
	Antiperchage sur les lignes d'alimentation et d'abreuvement		/
	Protection des ouvertures		/
4- Aménagement extérieur	Moyens de lutte contre l'avifaune	Effaroucheurs, filets de protection...	/
	Accès au parcours à partir de la zone propre du sas.	Création de portes	/
	Réfection des abords proches des bâtiments	Y compris parcours (empierrement, trottoirs ou plateforme bétonnée, quais de chargement / déchargement, création ou rénovation de chemins d'accès, caniveau bétonné...).	10 000 €
5- Nettoyage	Rénovation des parois des bâtiments	Afin de faciliter leur nettoyage et la désinfection : enduit lisse...	/
	Aire betonnée de nettoyage du matériel ou des véhicules et système de récupération des eaux.		10 000 €
	Systèmes de désinfection des véhicules et des caisses de transport de volailles.	Système manuel ou automatique (ex : rotoluve, kit, portique...)	/
6- Accès à l'élevage	Contrôle d'accès à la zone professionnelle	Investissements de biosécurité permettant de limiter et de contrôler l'accès à la zone professionnelle : portail, portillon, clôture (piquet, clôture, etc.) et lutte contre les intrusions. Signal d'appel extérieur, digicode.	/
	Réalisation ou rénovation de sas sanitaire 2 zones à minima et équipement.		/
	Equipements, aménagement des locaux d'accueil	Equipements, aménagement des locaux d'accueil des prestataires de services externes (vestiaires, sanitaires, lave bottes, pédiluves, douches, WC). Bureaux et construction non éligibles.	5 000 €
	Clôture des parcours et clôtures pour la création de parcours réduits	Clôture des parcours (piquets, grillage, etc.) et clôtures pour la création de parcours réduits en cas d'influenza aviaire.	/
	Création et rénovation de parking (aire de stationnement)	Indiqué dans le plan de biosécurité hors de la zone clôturée du site de production. Fournir le plan de biosécurité.	3 000 €
	Signalétique relative à l'élevage	Circuits livraison aliment, enlèvements production, effluents, cadavres, circuit véhicule visiteurs, etc.	/
7- Bien être animal	Salle de Préparation d'air		
	Sols alternatifs au grillage		
	Trappes de communication entre logement		
	Logement collectif en parc sur caillbotis ou enclos au sol	Y compris pré-cheptel	
	Fond Repose pattes		
	Refuges, terriers, nuitées		
	Nids couverts ou obscurs		
8- Dépenses immatérielles	Préparation des éléments de nidification	Egrenage, manutention	
	Kit de réhausse		
8- Dépenses immatérielles	Dépenses immatérielles, frais généraux	Eligible uniquement en lien avec le reste du projet, non éligible seul. Dans la limite de 10% des dépenses présentées.	